

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
BOUXIERES-AUX-CHENES

Date : 25 juin 2018

(Ce CR tient lieu de PV, les délibérations sont consultables en mairie)

Étaient présents

- |                    |                         |
|--------------------|-------------------------|
| - CLAUDE Claudyne  | - CHARDIN Nathalie      |
| - ABA PEREA Carole | - HENNICK Nicole        |
| - DONO Daniel      | - MONTFERRAN Christophe |
| - REMY Chantal     | - TISSERAND André       |

- **Absents excusés** : ABA PEREA Michaël, BERTIN Christiane, BONCOURT Julien, FAUCHEUR Dominique.
- **Absents non excusés** : CHARRON-DOLMAIRE Gilbert, GERARD Sylvain.

Le pouvoir de ABA PEREA Michaël a été donné à CHARDIN Nathalie, celui de BERTIN Christiane a été donné à HENNICK Nicole, celui de BONCOURT Julien à REMY Chantal.

Ordre du jour

1. *Vote pour le prêt relais de 250 000€ auprès de la Banque Postale*
2. *Vote pour la décision modificative – amortissement du broyeur*
3. *Vote pour l'étude de faisabilité (Syndicat des eaux)*
4. *Vote pour la mise en place d'un jury et d'un comité technique – concours d'architectes*
5. *Vote pour la désignation du remplaçant de Mme CHARDIN au Syndicat Intercommunal Scolaire*
6. *Vote pour fixer le tarif des réservations des salles par la Communauté de Communes*
7. *Vote pour l'adhésion au RGPD*
8. *Vote pour l'adhésion à la convention bornes incendie*
9. *Vote pour la gestion différenciée – produits phytosanitaires*

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h.

Mme le Maire demande une secrétaire de séance, Chantal REMY se propose.

Mme le Maire annonce la démission de DE CAESTECKER Pierre pour raisons personnelles.

Mme MARQUETTE Betty, suivante sur la liste, a été contactée mais n'a pas encore à ce jour, marqué son accord.

**1. Vote pour le prêt relais de 250 000€ auprès de la Banque Postale**

Pour permettre le règlement des investissements en attendant la réception du Fonds de compensation de TVA (136 000 €) et des subventions (environ 200 000 €) relatifs aux investissements réalisés au titre de 2017, des banques ont été sollicitées pour la mise en place d'un prêt relais de 250 000 € sur 2 ans. C'est la Banque Postale qui a fait la meilleure offre à 0,40 % l'an (la Caisse d'Épargne proposait 0,80 % l'an).

Les intérêts de ce prêt sont payables trimestriellement à terme échu, les frais de dossier s'élèvent à 375 € et les remboursements anticipés se feront sans indemnités.

**La mise en place de ce prêt relais est voté à l'unanimité**

**2. Vote pour décision modificative – amortissement du broyeur**

La trésorerie demande que notre participation à l'acquisition du broyeur, réalisée en 2016 pour un montant de 843,90 €, soit amortie (alors que la commune ne comptabilise pas d'amortissements).

Les comptes nécessaires à la passation de ces écritures n'étant pas ouverts au budget 2018, il est nécessaire de voter une décision modificative.

**Décision modificative votée à l'unanimité**

**3. Vote pour l'étude de faisabilité (Syndicat des eaux)**

Le Syndicat des Eaux de Seille et Moselle va mener une étude sur la possibilité de planter des « taillis à très courte rotation » (saule, peuplier, eucalyptus...) sur des parcelles agricoles situées sur les bassins de captage d'eau potable. Ces cultures à bas niveau d'intrants auraient un impact positif sur la qualité de l'eau potable.

Le projet de nouvelle école à Bouxières aux Chênes permettrait de valoriser ces nouvelles cultures, en utilisant ces taillis en bois de chauffage pour la nouvelle chaudière à construire. Ce projet est en phase avec les objectifs « territoires à énergie positive » dont fait partie la commune. L'étude devra permettre de comparer le coût du combustible bois, avec une énergie classique type gaz ou fuel pour donner à la commune l'ensemble des éléments nécessaires à sa décision future. Une convention sera rédigée entre le Syndicat des Eaux et la commune afin d'établir les modalités financières.

- 80% du montant total subventionné
- 10 % Syndicat des eaux
- 10% Commune
- L'étude des sols débutera le 9 juillet, les résultats sont annoncés pour le 23 juillet 2018.

**Signature d'une convention avec le syndicat des Eaux pour cette étude, votée à l'unanimité**

**4. Vote pour la mise en place d'un jury et d'un comité technique – concours d'architectes**

Madame le Maire informe le conseil que l'appel à candidature pour la construction du nouveau groupe scolaire a été lancé. Les candidatures doivent être déposées pour le 23 juillet 2018 dernier délai, le premier jury se réunira le 26 septembre 2018. Les membres du jury sont de droit ceux de la commission d'appel d'offre, 1/3 du jury doit être composé d'architectes. Il conviendra également de désigner les membres du comité technique qui doivent être différents de ceux du jury. La mise en place du jury et du comité technique ne fait pas l'objet d'une délibération.

**5. Vote pour la désignation du remplaçant de Mme CHARDIN au Syndicat Intercommunal Scolaire**

Voté reporté au prochain conseil.

**6. Vote pour fixer le tarif des réservations des salles par la Communauté de Communes**

La communauté de communes sollicite régulièrement l'occupation de salles communales référencées pour l'organisation de ses différentes réunions. Par délibération du conseil communautaire en date du 25 avril 2018, la Communauté de Communes propose d'indemniser les communes mettant à disposition leurs salles pour leur frais de fonctionnement (électricité, chauffage...) à raison de 15.00 € par réservation.

La commune de Bouxières-aux-Chênes adressera à la communauté de communes un titre de recette annuel, regroupant l'ensemble des manifestations organisées dans les salles mises à disposition.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer une convention de mise à disposition de salles avec la communauté de commune seille et grand couronné.

**Signature de la convention de mise à disposition de salles pour les réunions de la communauté de communes seille et grand couronné votée à l'unanimité**

**7. Vote pour l'adhésion au RGPD**

Les obligations légales imposées par le règlement européen des données 2016/679 dit RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018, sont trop lourdes à supporter par les communes (inadéquation entre les moyens et les obligations).

Le CDG 54 (Centre de Gestion) propose de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics, au travers d'une convention.

**Signature de cette convention votée à l'unanimité**

**8. Vote pour l'adhésion à la convention bornes incendie**

Le 26 octobre 2017, le conseil a donné mandat à la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné de lancer, pour constituer un groupement de commandes, un appel d'offre à l'échelle intercommunale sur 3 thématiques (maintenance des bornes à incendie, nettoyage des rues et avaloirs, maintenance des bâtiments et des installations).

Une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné et ses communes membres concernant la maintenance des appareils de lutte contre l'incendie est proposée. Cette convention permettra de limiter le coût de cette maintenance à 35 € par borne soit un montant inférieur à ce qu'il en coûterait si cette maintenance était réalisée par les employés municipaux comme prévu à l'origine.

**Signature de cette convention votée à l'unanimité**

**9. Vote pour la gestion différenciée – produits phytosanitaires**

Lors du vote du budget, l'intervention de la Fredon Lorraine pour l'étude et les conseils pour une gestion différenciée des espaces verts et des cimetières de la commune, et le dépôt des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (60 %) et de la région Grand Est (20%) ont été actés.

Dans un premier temps, la commune doit réaliser un audit des pratiques phytosanitaires puisque c'est un préalable indispensable pour financer des investissements. Cette étude intègre notamment un diagnostic de la situation et un programme prévisionnel démontrant ainsi la réflexion globale de la commune qui a été menée avant de réaliser des investissements ou des actions de communication ou sensibilisation.

Le devis de la Fredon lorraine, inscrit au budget, s'élève à 10 431.00 € HT.

Pour parfaire le dossier de demande de subvention, le conseil municipal doit délibérer pour

- Autoriser le lancement de l'audit des pratiques phytosanitaires
- Accepter le devis de la Fredon lorraine
- Solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est pour les études permettant la suppression de l'utilisation des pesticides et les éventuels futurs investissements.
- Inscrire des crédits suffisants au budget communal (déjà fait)

**Vote à l'unanimité du conseil municipal sur ces différents points**

**Levée du conseil à 20h37**

La Secrétaire de Séance  
REMY Chantal

Le Maire  
CLAUDE Claudyne